

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 344

**Rubrik:** Le carnet de Jeanlouis Cornuz

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

unistes, troisième année), « Infrarot » (Infrarouge, organe des jeunes socialistes, quatrième année), « SGSG-Bulletin » (Bulletin de la société suisse pour une politique sociale de la santé, deuxième année).

### Les naissances

Evidemment, il y a eu des créations. La principale : la « *Leserzeitung* », magazine bi-mensuel, qui a réussi à terminer l'année avec un numéro 20, après avoir dû modifier sa formule en cours d'exercice. Autres parutions : « *Fraue Zitig* » (Journal des femmes) organe du MLF autonome zurichois, « *Roter Prolet* » (Le prolétaire rouge, organe du mouvement communiste marxiste-léniniste qui s'est séparé du groupe « *Octobre* »), « *Emanzipation* » (Journal des femmes progressistes) et même « *Catch-up* ».

### D'autres réseaux

Cette liste est loin d'être complète : elle ne comprend que des journaux achetés dans les kiosques et des librairies alors qu'il existe toute une presse diffusée par des réseaux dont nous n'avons que partiellement connaissance. C'est le cas, par exemple, des divers « *Alpenzeiger* », région d'Aarau, « *Bla bla* » (Porrentruy, mais en allemand), « *Brünzblitzer* » (Wohlen), « *Graswurzel* » (Zurich), « *Kriegsdienstgegner* » (Zurich), « *Liber-täre Blätter* » (Zurich), « *Züri-Nord* » (Zurich) (cette liste a paru dans « *Catch-up* » numéro 1).

On pourrait disserter longuement sur la presse traditionnelle, sur les bulletins (il y en a aussi qui paraissent sous les auspices du PSS ou des PdT) sur la petite presse et sur son influence. La parution de tant de journaux fournit en tout cas la preuve que la presse écrite a encore un rôle à jouer, mais qu'il y a une nouvelle formule à trouver pour la presse politique. Une dernière note : à part les quotidiens socialistes et « *Vorwärts* » du Parti du travail, les journaux cités n'ont pas de publicité.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Voilà qui est raide !

Mes innocents propos concernant la peine de mort d'une part, l'avortement d'autre part, n'ont pas eu l'heure de plaire à tout un chacun, en particulier à M. Michel de Preux, que je prenais à partie pour un article du « *Nouvelliste valaisan* », dans lequel il prenait position en faveur de la peine de mort (DP 336).

« La décriminalisation de l'avortement comme le refus d'admettre le principe de la peine de mort, écrit-il, signifient que vous n'attachez d'importance et de prix à la vie que biologique, sans référence à des valeurs autres, sinon celles de la force vitale elle-même. (...) Vous oubliez simplement, et c'est sans doute peu de chose pour vous, que tout l'effort civilisateur consiste à donner un sens à la vie biologique humaine en limitant dans le domaine du droit, qui est celui de la justice positive, les effets, inadmissibles du point de vue moral, du libre jeu des forces biologiques de l'espèce, qui agissent en nous par ailleurs tout à fait naturellement et légitimement. « Et de parler de « l'horreur » de notre opinion qui serait « pure passion polémique, sans valeur intellectuelle ou humaine » et relèverait « de l'escroquerie ».

### Voilà qui est raide !

Car enfin, sur la question de la peine de mort, j'ai tenté de rappeler qu'elle supposait l'institution d'un bourreau. Avec les trois possibilités suivantes : ou bien Me de Preux exécutera lui-même les condamnés — et dans ce cas, au moins, sera-t-il logique avec lui-même, mais je n'ai plus rien à lui dire ; ou bien l'on prévoira un bourreau professionnel, et je ne suis pas sûr qu'il soit désirable que nous ayons en Suisse un tel fonctionnaire, et la photo, l'autre jour à la TV, du bourreau qui fonctionna à Nuremberg (Dieu sait que si la peine de mort me paraissait légitime, ce serait bien dans le cas de Kaltenbrunner, Sauckel, Streicher, etc.) n'est pas de nature à m'en faire

souhaiter un ; ou bien enfin on choisira des volontaires, et je me demande si les candidats seront nécessairement guidés par les hautes considérations morales de Me de Preux. Dans les deux derniers cas, je me demande aussi si Me de Preux ne risque pas un peu à la légère le salut de l'âme des intéressés.

Mais sur l'avortement : ce qui me frappe, c'est de voir un homme que je crois sérieux et sincère, une fois de plus « nous » faire les reproches que nous faisons aux adversaires inconditionnels de toute « décriminalisation » de l'avortement : n'attacher de prix à la vie que « biologique ». Quant à moi, je souscris entièrement aux considérations de Maurice Duverger dans « *Le Monde* » du 22 novembre 1975 : « Considérer comme un homme, écrit-il à propos de mourants maintenus interminablement en vie (en l'occurrence Franco), celui (...) dont l'intellect et l'affectivité se situent bien au-dessous de ceux d'un chat ou d'un chien, c'est nier l'existence même de l'homme. Prolonger cette déchéance de vie au nom du respect de la vie, c'est confondre la vie physiologique et celle d'une personne humaine. Non seulement l'idéologie fasciste, mais toutes les idéologies conservatrices font cette confusion. »

Il n'en va pas différemment dans le cas d'une vie à venir, dont on peut présumer qu'elle ne sera pas entourée à la naissance de ce minimum d'amour, de ce minimum de conditions favorables ou du moins acceptables sans lequel une existence humaine digne de ce nom n'est pas possible.

J. C.

### MERCI !

Merci à ceux des abonnés de « *Domaine Public* » qui ont réglé sans tarder leur abonnement pour 1976 !

Merci aussi à ceux, nombreux, qui ont profité de la formule « cadeau » pour élargir l'audience de DP !